

SEMAINE POUR L'EMPLOI PUBLIC

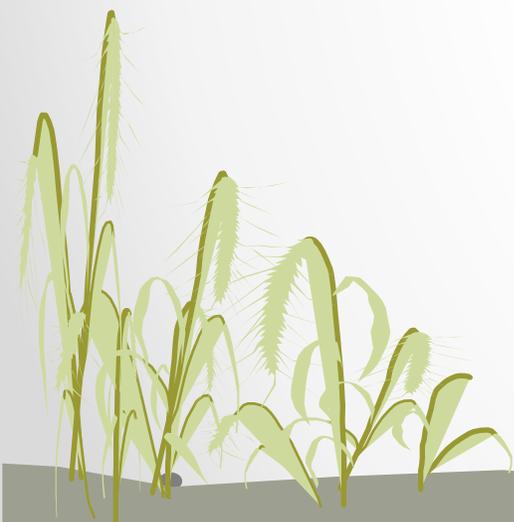


Journée portes ouvertes

28 mars 2025



Quelques mots sur le Centre de Gestion



Présentation du Centre de Gestion

→ Établissement public administratif local qui a pour vocation

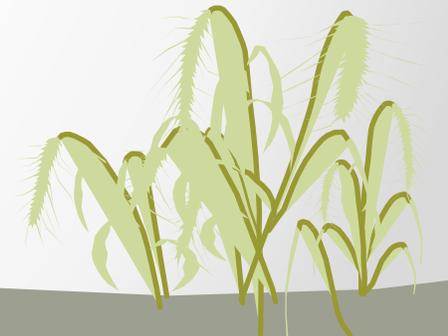
de répondre aux enjeux, en matière de ressources humaines, des collectivités et établissements publics :

- **les obligations** des employeurs locaux
- **des services** pour accompagner les décideurs

→ Gouvernance :

1 conseil d'administration composé de 21 membres

1 bureau de 13 membres



Présentation du Centre de Gestion

→ Répondre aux obligations des employeurs territoriaux :

- en matière d'**Emploi** : information du public, publications, prospectives, concours et examens professionnels, ...
- en matière de **Carrière** : gestion des instances et du dialogue social, conseils de discipline, prise en charge des FMPE, déontologie, médiation, conseil en évolution professionnelle
- en matière de **Santé au travail** : gestion des instances médicales et accompagnement à la décision, suivi des reclassements

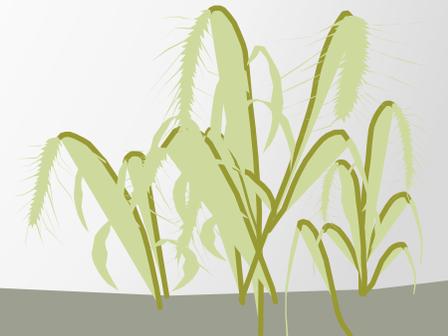
→ missions financées par la cotisation obligatoire de 0,8%

Présentation du Centre de Gestion

→ Accompagner les employeurs territoriaux dans leurs décisions RH :

- Assistance juridique statutaire sous plusieurs formes :

- mise à disposition du logiciel RH (AGIRHE)
- réponses sur toute question juridique relative à la gestion des ressources humaines
- veille juridique permanente et mise à disposition de documentation
- aide à la gestion de carrière
- accompagnement des décisions après avis des instances médicales



Présentation du Centre de Gestion

→ **Accompagner les décideurs dans leur rôle d'employeurs territoriaux :**

- Emploi :

- remplacement / intérim
- conseil en recrutement

- Carrière / Ressources humaines :

- assistance sur les dossiers de retraite
- mise à disposition de personnel permanent (*agents intercommunaux*)



Présentation du Centre de Gestion

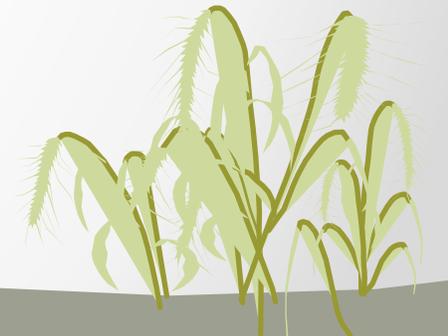
→ **Accompagner les décideurs dans leur rôle d'employeurs territoriaux :**

- **Santé au travail :**

- service de médecine préventive
- ergonomie
- psychologie au travail

- **Hygiène et sécurité :**

- réalisation de documents uniques d'évaluation des risques (DUER)
- fonctions d'inspection
- accompagnement des démarches de prévention
- dispositif de signalement



Présentation du Centre de Gestion

→ **Accompagner les décideurs dans leur rôle d'employeurs territoriaux via nos services facultatifs :**

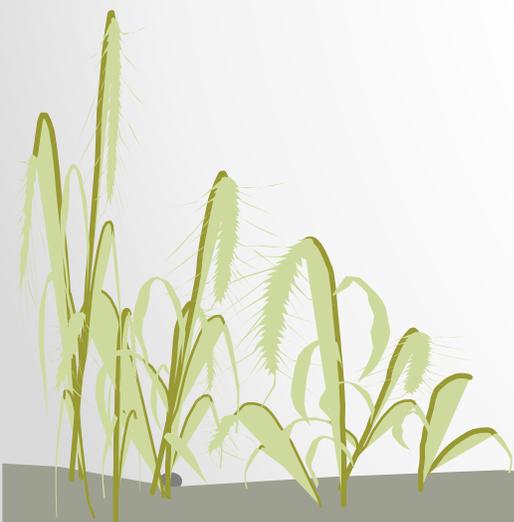
- réalisation des fiches de paie
- archives des collectivités
- appui informatique
- RGPD
- calcul des allocations chômage
- assurance-groupe
- service social dédié au personnel territorial

→ **Pour nous retrouver :**

<https://55.cdgplus.fr/>



Quelques mots sur la Fonction Publique



La Fonction Publique en France

→ La fonction publique compte 3 versants :

→ La fonction publique d'Etat → 2,47 millions d'agents*

- services de l'Etat : ministères, préfectures, armées, la justice, l'éducation nationale, ONF, ...

→ La fonction publique hospitalière → 1,18 millions d'agents*

- services hospitaliers, centres médico-psychologiques, ...

→ La fonction publique territoriale → 2 millions d'agents*

- mairies, CODECOM, Conseils régionaux et départementaux, ...

→ Soit environ 5,67 millions d'agents soumis au **CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE** (1 employé sur 5)

<https://www.carrieres-publiques.com/actualite-fonction-publique-fonction-publique-les-5-chiffres-a-retenir-en-2024-d-3367>

**chiffres de 2023*

La Fonction Publique en France

→ Le service public repose sur des principes essentiels:

- **Le principe de continuité** : assurer des services qui fonctionnent de manière régulière et ininterrompue (*hôpitaux, services d'urgence, police,...*) → implique un droit de grève limité avec la notion de service minimum.
- **Le principe d'égalité** : les demandes des usagers doivent être traitées de manière identique quelque soit leur statut social, leur sexe, leur origine, ou leurs croyances. On parle ici d'égalité de traitement et d'accès.
- **Le principe d'adaptabilité** : le service public doit s'adapter aux besoins et aux évolutions de la société



Droits et devoirs dans la fonction publique

→ les devoirs de l'agent public :

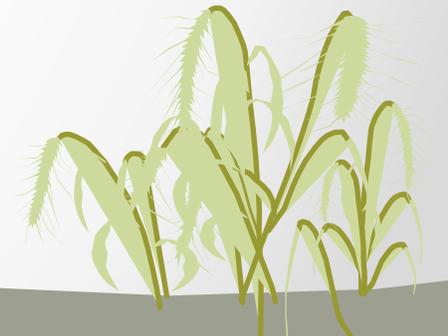
- obligation d'exercer sa fonction de manière exclusive : limite du cumul d'activités,
- secret professionnel : protège l'administré,
- discrétion professionnelle : protège l'administration,
- obligation d'information du public,
- devoir de servir : responsabilité des tâches confiées,
- devoir d'obéissance hiérarchique.



Droits et devoirs dans la fonction publique

→ les devoirs de l'agent public :

- **devoir de désobéissance** : si l'ordre est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public,
- **devoir de neutralité** : dans l'exercice de ses fonctions, le fonctionnaire doit assurer une stricte égalité dans le traitement des dossiers. Il ne doit pas faire apparaître ses opinions,
- **obligations de se comporter de façon à ne pas porter atteinte à l'image de la collectivité.**



Droits et devoirs dans la fonction publique

→ les droits de l'agent public :

- **liberté d'opinion** : aucune discrimination en raison des convictions politiques, syndicales, philosophiques ou religieuses. Cette liberté est toutefois assortie d'une obligation de réserve. Aucune distinction ne peut être faite en raison du sexe, de l'état de santé ou de l'appartenance ethnique,
- **protection contre le harcèlement moral ou sexuel,**
- **garantie au regard des opinions émises** dans le cadre d'un mandat électif ou d'une représentation,
- **droit syndical** : liberté et pluralisme,
- **droit à la participation** dans les instances « paritaires »,
- **droit de grève.**

Droits et devoirs dans la fonction publique

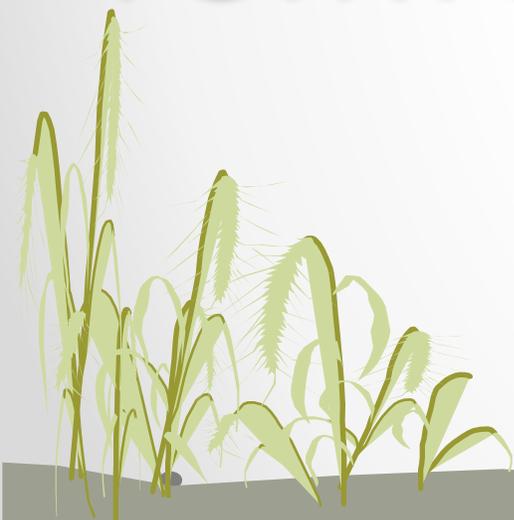
→ les droits de l'agent public :

- **droit à la protection** : en cas de poursuite par un tiers pour faute professionnelle, contre les menaces, violences, injures, diffamations,
- **garantie d'emploi** : prise en charge en cas de perte d'emploi involontaire ,
- **garantie d'accès aux 3 FP** par voie de détachement,
- **droit à rémunération** après service fait,
- **droit à la formation**.

→ Les offres d'emploi dans la fonction publique :

- FPT : <https://www.emploi-territorial.fr/>
- FPE : <https://choisirleservicepublic.gouv.fr/>
- FPH : <https://emploi.fhf.fr/>

Quelques mots sur la Fonction Publique Territoriale



La fonction publique territoriale

→ La fonction publique territoriale comprend le personnel :

- des collectivités territoriales : communes, départements et les régions,
- des établissements publics locaux : SDIS (services départementaux d'incendie et de secours), CCAS (centres communaux d'action sociale), CNFPT (Centre National de la Fonction Publique territoriale), Centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDG),
- des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) : communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats de communes.

Cette organisation assure un découpage des missions spécifiques appelées compétences :

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/tableau_de_compétences-novembre%202019.pdf

La fonction publique territoriale

→ C'est plus de 250 métiers, répartis en 8 filières :

- ADMINISTRATIVE

- TECHNIQUE

- SANITAIRE & SOCIALE

- ANIMATION

- CULTURELLE

- SPORTIVE

- SÉCURITÉ

- SAPEURS - POMPIERS



La fonction publique territoriale

→ Chaque filière dispose de postes répartis en 3 catégories hiérarchique :

- **Catégorie A** : fonctions de direction, de conception, d'expertise et/ou d'encadrement (bac + 3 et plus)
- **Catégorie B** : fonctions d'application, de rédaction et/ou d'encadrement intermédiaire (de bac à bac + 2)
- **Catégorie C** : fonctions d'exécution (BEP /CAP)



La fonction publique territoriale

→ Chaque filière est découpée en cadres d'emplois et chaque cadre d'emplois dispose d'un décret statutaire particulier :

Filière	Catégorie	Cadre d'emplois	Décret statutaire particulier
ADMINISTRATIVE	A	Administrateurs territoriaux	<u>87-1097 modifié du 30-12-1987</u>
	A	Attachés territoriaux	<u>87-1099 modifié du 30-12-1987</u>
	A	Secrétaires de mairie	<u>87-1103 modifié du 30-12-1987</u>
	B	Rédacteurs territoriaux	<u>2012-924 modifié du 30-07-2012</u>
	C	Adjoint administratifs territoriaux	<u>2006-1690 modifié du 22-12-2006</u>

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/fonction-publique-territoriale/filieres-et-cadres-demplois>

La fonction publique territoriale

→ Chaque filière est découpée en cadres d'emplois et chaque cadre d'emplois dispose d'un décret statutaire particulier :

Filière	catégorie	Cadre d'emplois	Décret statutaire particulier	Grade
ADMINISTRATIVE	B	Rédacteurs territoriaux	2012-924 modifié du 30-07-2012	Rédacteurs principaux 1 ^{ère} classe
				Rédacteurs principaux 2 ^{ème} classe
				Rédacteurs

<https://www.emploi-collectivites.fr/grille-indiciaire-territoriale-redacteur-territorial/1/20.htm>

La fonction publique territoriale

→ un découpage un peu particulier :

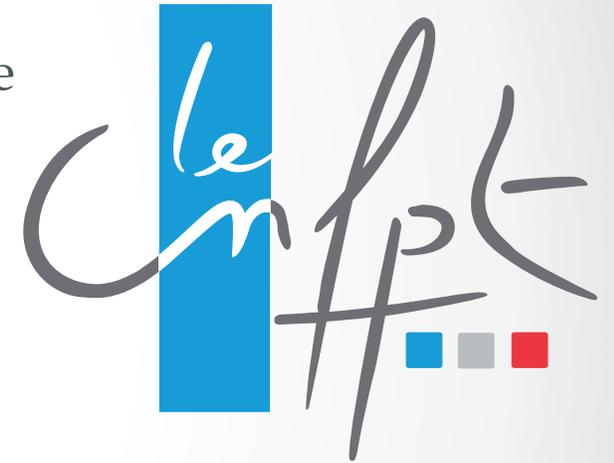
- **Le décret statutaire du cadre d'emplois** définit les modalités d'accès au cadre d'emplois, d'évolution, d'avancement de grade. Il fixe aussi les éléments de rémunération, ...
- **Le grade** permet de distinguer les agents en fonction de leur expérience, de leur ancienneté, de leur qualification ou de leur responsabilité.
- **L'échelon** détermine la situation de l'agent dans son grade, en fonction de son ancienneté. Il détermine la rémunération principale de l'agent (via des grilles indiciaires).
- **L'indice** est l'élément chiffré servant de base au calcul du traitement lui-même affecté à l'échelon. ([exemple de grille indiciaire](#))

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/fonction-publique-territoriale/filieres-et-cadres-demplois>

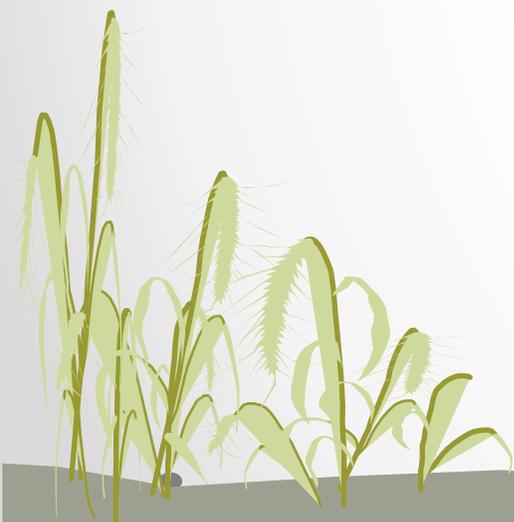
La fonction publique territoriale

→ Le CNFPT

- l'organisme de formation des agents territoriaux exclusivement
- minimum une antenne par département
- 1 catalogue de formations riches et adaptées à l'univers de la territoriale
- différents types de formations :
 - préparation concours
 - formation d'intégration
 - évolution
 - spécialisation
 - ...
- Wikiterritorial : <https://www.wikiterritorial.cnfpt.fr/xwiki/bin/view/Main/WebHome>
→ idéal pour s'informer sur l'univers territorial, se préparer au concours, ...



Les voies d'accès à la Fonction Publique





Dispositifs d'accès à la Fonction Publique Territoriale

Dans la FPT, il n'existe pas de postes réservés aux personnes porteuses d'un handicap, contrairement à la FPE :

<https://www.economie.gouv.fr/recrutement/recrutement-personnes-handicapees#>

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/devenir-agent-public/les-avis-de-recrutement-pour-les-personnes-en-situation-de-handicap>

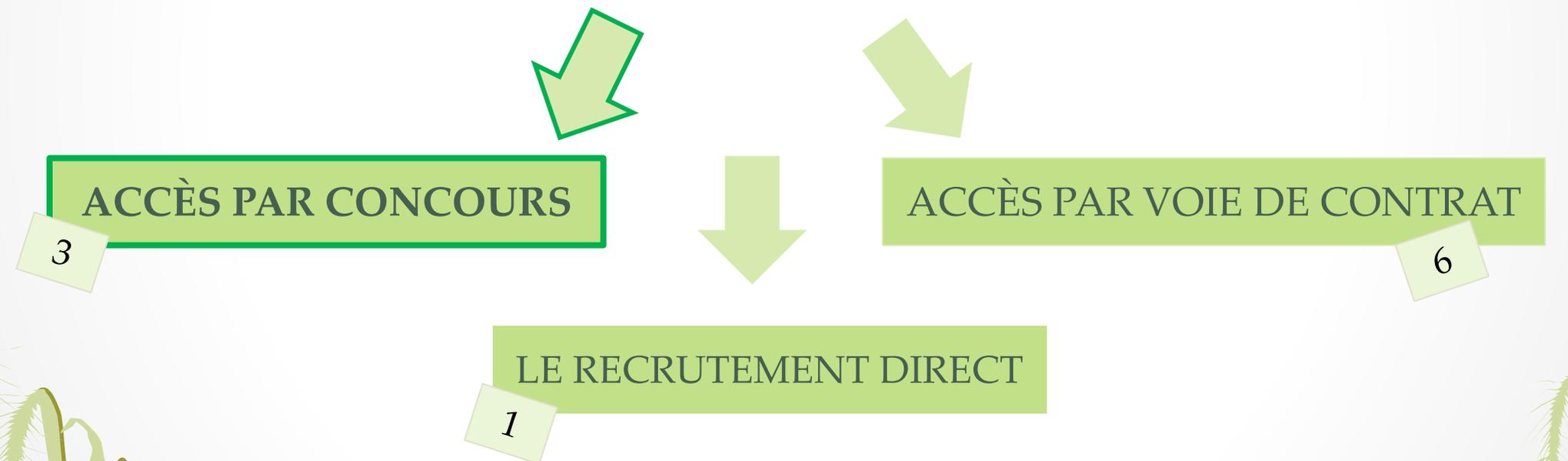
Il existe toutefois des dispositifs et des **politiques dites incitatrices** → dispositifs complémentaires pour les BOETH (Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés)

Dispositifs d'accès
de droit commun

Dispositifs
Complémentaires BOE

Dispositifs d'accès à la Fonction Publique Territoriale

Il existe 3 types de voie d'accès « classique » dans la
Fonction Publique Territoriale :



ACCÈS PAR CONCOURS

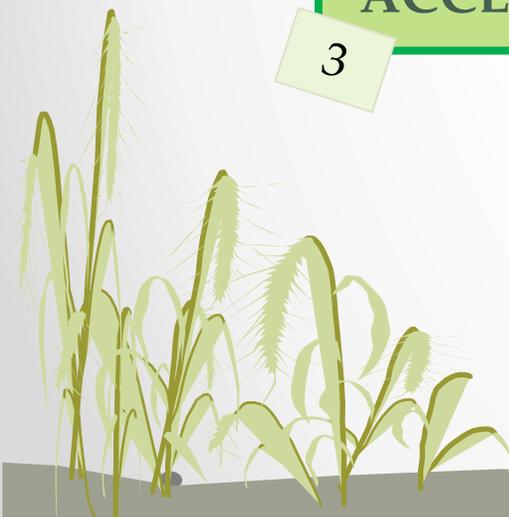
3

ACCÈS PAR VOIE DE CONTRAT

6

LE RECRUTEMENT DIRECT

1



Dispositifs d'accès à la Fonction Publique Territoriale

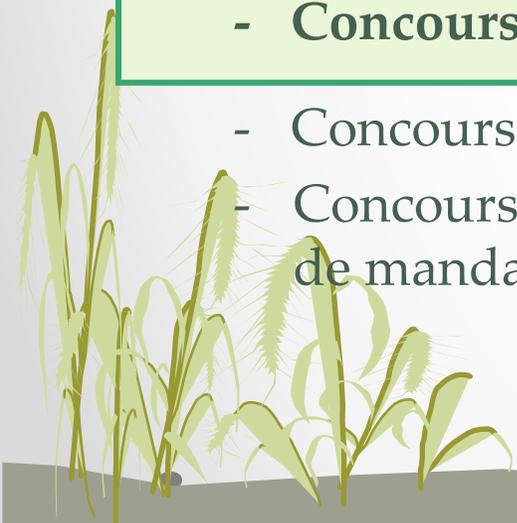
→ ACCÈS PAR VOIE DE CONCOURS > la voie classique :

- Conditions :

- être lauréat d'un concours de catégorie A, B ou C
- décrocher un poste relevant du même grade que celui obtenu par le concours

- Il existe 3 types de concours dans la Fonction Publique :

- Concours externe (conditions déterminées par le statut particulier du cadre d'emplois)
- Concours interne (pour les agents travaillant déjà dans la Fonction Publique)
- Concours 3^{ème} voie ou 3^{ème} concours (candidats ayant exercé des fonctions dans le cadre de mandats)



Dispositifs d'accès à la Fonction Publique Territoriale

→ LE CONCOURS EXTERNE > la voie classique :

- les Centres de Gestion sont les principaux organisateurs de concours
- il existe des préparations concours payantes (organismes privés) et des livres de préparation
- l'organisation d'un concours répond à calendrier :
 - date d'ouverture/clôture des inscriptions
 - date d'épreuve d'admissibilité
 - date d'épreuve d'admission
- pour se renseigner concours-territorial.fr : <https://www.concours-territorial.fr/>





Dispositifs d'accès à la Fonction Publique Territoriale

→ LE CONCOURS EXTERNE > dispositifs spécifiques :

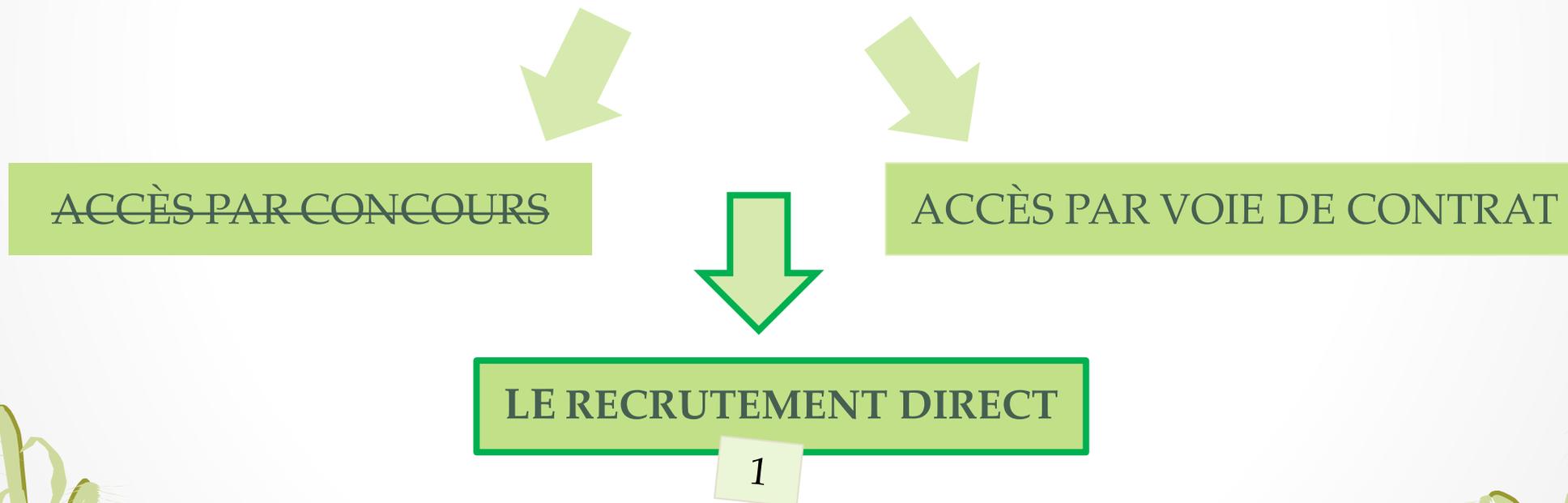
- **AMÉNAGEMENT DES ÉPREUVES** : tiers-temps, agrandissement des caractères d'écriture, rédaction en braille, etc. → sur certificat médical d'un médecin agréé établi au moins 6 mois avant le déroulement des épreuves
- **DÉROGATION AUX REGLES NORMALES DES CONCOURS** : adaptation de la durée et du fractionnement des épreuves ou soutien par une aide humaine et technique
- **PAS DE LIMITE D'ÂGE SUPERIEURE FIXÉE POUR CERTAINS GRADES**

ATTENTION : des conditions de santé particulières peuvent être exigées pour l'exercice de certaines fonctions ; le poste ne doit pas être incompatible avec l'état de santé



Dispositifs d'accès à la Fonction Publique Territoriale

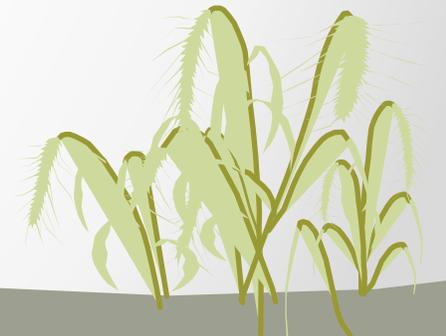
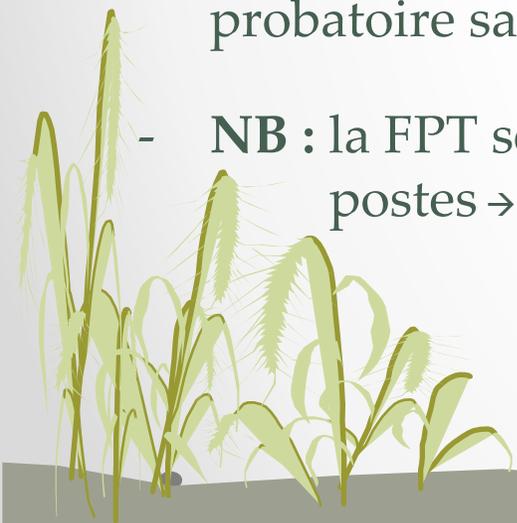
Il existe 3 types de voie d'accès « classique » dans la
Fonction Publique Territoriale :



Dispositifs d'accès à la Fonction Publique Territoriale

→ LE RECRUTEMENT DIRECT :

- certains emplois sont ouverts sur les premiers grades en catégorie C uniquement,
- grades accessibles sans concours : adjoint administratif, adjoint d'animation, adjoint du patrimoine, agent social, adjoint technique des établissements d'enseignement et adjoint technique
- l'agent est recruté en qualité de « stagiaire » pendant 1 an, puis est titularisé si cette période probatoire satisfait l'autorité territoriale. Il acquiert ainsi le statut de fonctionnaire
- **NB** : la FPT se caractérise par une forte population d'agents de catégorie C avec 74,8 % des postes → <https://www.emploi-territorial.fr/>



Dispositifs d'accès à la Fonction Publique Territoriale

Il existe 3 types de voie d'accès « classique » dans la
Fonction Publique Territoriale :



Dispositifs d'accès à la Fonction Publique Territoriale

→ ACCÈS PAR VOIE DE CONTRAT > l'apprentissage :

- préparer un diplôme en alternance (du CAP au bac+5)
- il existe plus de 250 métiers dans la FPT (cat A, B ou C) → répertoire des métiers :
<https://www.cnfpt.fr/evoluer/lemploi-fpt/repertoire-metiers#rmt-marguerite>
- et la liste des diplômes permettant d'occuper ces métiers est elle aussi impressionnante :
<https://www.cnfpt.fr/sites/default/files/standalone/1706781406/apprentissage-montants-2024.pdf>



Dispositifs d'accès à la Fonction Publique Territoriale

1/6

→ ACCÈS PAR VOIE DE CONTRAT > l'apprentissage :

- les avantages de l'apprentissage / pour l'apprenti :

- pas de frais de scolarité restant à la charge de l'apprenti
- exonération des cotisations salariales si le salaire est inférieur ou égal à 79 % du SMIC
- exonération de la CGS et CRDS (même au-delà de 79 % du SMIC)
- l'apprenti bénéficie de la carte étudiant → nombreuses réductions
- possibilité, dans certain cas, de bénéficier de la prime d'activité (versée par le CAF)
- + possibilité de réaliser un stage préalable PMSMP (période de mise en situation en milieu pro.)





Dispositifs d'accès à la Fonction Publique Territoriale

1/6

→ **ACCÈS PAR VOIE DE CONTRAT > l'apprentissage des BOE :**

- Pas de limite d'âge de l'apprenti qui possède une RQTH

+ MESURES INCITATRICES AU BENEFICE DE LA COLLECTIVITÉ ET DE L'APPRENTI :

- aide à la rémunération de l'apprenti
- participation au financement de la formation
- prise en charge des surcoûts liés au handicap, dans le cadre de la formation
- aide au financement de l'étude et de l'aménagement du poste

- ...



Dispositifs d'accès à la Fonction Publique Territoriale

2/6

→ ACCÈS PAR VOIE CONTRACTUELLE > les contrats à durée déterminée de droits publics

- recours aux agents contractuels pour des **emplois non permanents** : autorisé pour pallier l'indisponibilité temporaire d'un fonctionnaire ou en cas de surcharge d'activité d'un service
- recours aux agents contractuels pour des **emplois permanents** : reste l'exception et n'est envisageable que lorsque la recherche de fonctionnaire est restée infructueuse → au bout de 6 ans d'occupation dans ce même emploi, l'agent est « CDIable »
- recours **aux contrats de projet** (emploi non permanent dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération maximale 6 ans). A l'issue de ce terme, l'agent ne se verra pas proposer de CDI



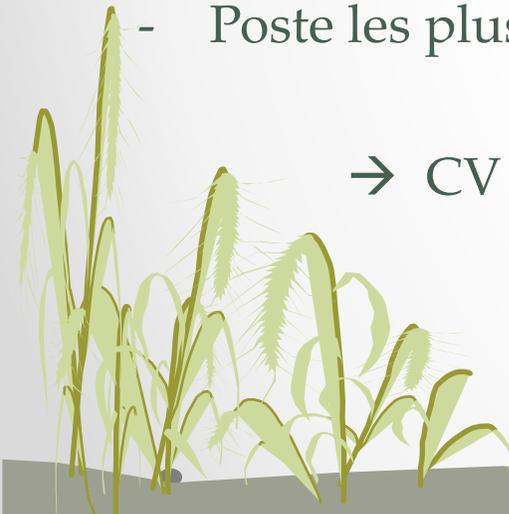
Dispositifs d'accès à la Fonction Publique Territoriale

2/6

→ CDD > Travailler pour le Centre de Gestion :

- **SERVICE REMPLACEMENT DU CDG** : recours aux agents contractuels pour des emplois non permanents.
- **SERVICE DES AGENTS INTERCOMMUNAUX DU CDG** : recours aux agents contractuels pour des emplois permanents.
- Poste les plus recherchés : secrétaire de mairie , adjoint technique territorial

→ CV + lettre de motivation : cdg55@cdg55.fr / service.emploi@cdg55.fr





Dispositifs d'accès à la Fonction Publique Territoriale

3/6

→ **ACCÈS PAR VOIE DE CONTRAT > le recrutement dérogatoire :**
article L352-4 du Code général de la Fonction Publique

« Les personnes en situation de handicap [...] et n'ayant pas la qualité de fonctionnaire peuvent être recrutées en qualité d'agent contractuel dans les emplois de catégories A, B et C pendant une période correspondant à la durée de stage prévue par le statut particulier du cadre d'emplois dans lequel elles ont vocation à être titularisées.

Le contrat peut être renouvelé. Sa durée ne peut excéder celle fixée initialement.

Au terme de ce contrat, son bénéficiaire est titularisé, sous réserve qu'il remplisse les conditions de santé particulières le cas échéant exigées pour l'exercice de la fonction. »

Dispositifs d'accès à la Fonction Publique Territoriale

4/6

→ **ACCÈS PAR VOIE DE CONTRAT > le PACTE** « parcours d'accès aux carrières de la FP » :

- pour les 16-28 ans sans diplôme, ni qualification professionnelle ou avec un niveau inférieur au bac,
- ou les personnes ayant 45 ans minimum, chômeurs de longue durée qui perçoivent ou le RSA, ou ASS ou **AAH**,
- contrat de 12 mois mini. à 2 ans maxi. avec une période d'essai de 2 mois,
- comprend une formation en alternance dont la durée ne peut pas être inférieure à 20 % de la durée totale du contrat,
- vise une certification pro. ou diplôme RNCP en lien avec le poste occupé (catégorie C),
- avant la fin du contrat, une commission étudie le dossier du candidat (+ un entretien) pour procéder ou non à la titularisation.

https://www.francecompetences.fr/recherche_certificationprofessionnelle/

Dispositifs d'accès à la Fonction Publique Territoriale

4/6

→ **ACCÈS PAR VOIE DE CONTRAT > le PACTE** « parcours d'accès aux carrières de la FP » :

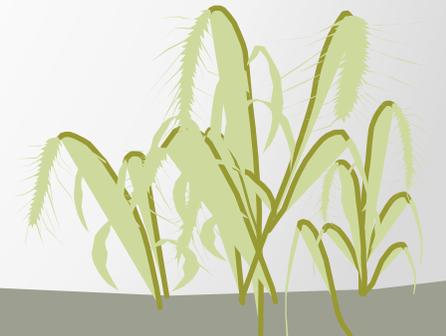
- la rémunération dépend de l'âge de la personne :

- moins de 21 ans : 55 % du traitement minimum de la FP (+/- 990 €)
- plus de 21 ans : 70 % du traitement minimum de la FP (+/- 1261 €)

- pour consulter les offres PACTE :

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/devenir-agent-public/les-recrutements-pacte-en-cours>

<https://www.emploi-territorial.fr> (en filtrant vos recherches via « TYPE D'EMPLOI »)



Dispositifs d'accès

à la Fonction Publique Territoriale

5/6

→ ACCÈS PAR VOIE DE CONTRAT > le Parcours Emploi Compétences

- contrat aidé (droit privé) à durée déterminée régi par le Code du travail,
- de 9 à 12 mois max. renouvelable pour une durée de 6 mois mini. et 12 maxi,
- temps de travail : de 20h à 35h / semaine,
- en faveur des personnes éloignées de l'emploi : chômeurs de longue durée, **travailleurs handicapés**, résidents de quartiers populaires, seniors et jeunes,
- à titre dérogatoire, il peut être prolongé jusqu'à 5 ans pour certains publics, notamment les **personnes porteuses d'un handicap**,



Dispositifs d'accès

à la Fonction Publique Territoriale

5/6

→ ACCÈS PAR VOIE DE CONTRAT > le Parcours Emploi Compétences

Le PEC repose sur une dimension triple « emploi-accompagnement-formation » qui se traduit par la mise en place :

- d'action d'accompagnement par désignation d'un tuteur notamment,
- de formation.

L'orientation vers le contrat PEC se réalise par l'intermédiaire d'un référent prescripteur :

- conseiller France Travail, Cap Emploi, conseil départemental ou délégataire



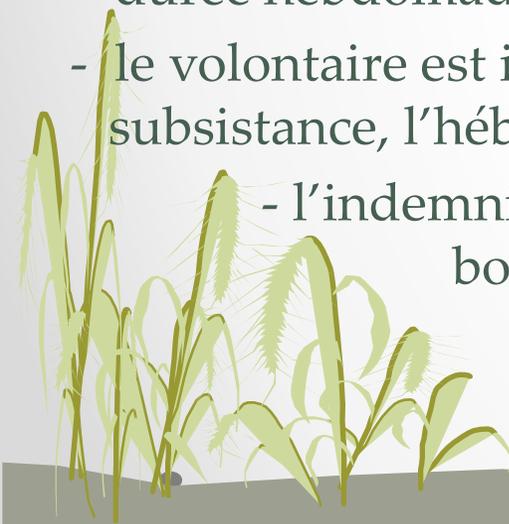
Dispositifs d'accès à la Fonction Publique Territoriale

6/6

→ ACCÈS PAR VOIE DE CONTRAT > le service civique

Missions d'intérêt général dans le champ éducatif, environnemental, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou des missions de défense, de sécurité civile, de prévention, de promotion de la francophonie ou de la prise de conscience de la citoyenneté française et européenne,

- proposé aux jeunes de 16 à 25 ans ou **et jusqu'à 30 ans, pour les porteurs d'un handicap,**
- contrat de 6 mois mini. à 12 mois max,
- durée hebdomadaire de l'engagement : de 24 à 48 h réparties au max sur 6 jours,
- le volontaire est indemnisé à hauteur de 504,98 € net/mois + versement d'une prestation liée à la subsistance, l'hébergement ou le transport, qui peut être délivrée en nature ou en espèce (114,85 €),
- l'indemnisation peut être majorée (+ 114,95 €) si le jeune est bénéficiaire du RSA ou d'une bourse de l'enseignement supérieure (échelon 5 et sup.)



Dispositifs d'accès

à la Fonction Publique Territoriale

6/6

→ ACCÈS PAR VOIE DE CONTRAT > le service civique

- le volontaire a droit à 2 congés par mois de service effectué. S'il a entre 16 et 18 ans, il bénéficie d'un congé supplémentaire par mois
- où réaliser son service civique dans la FPT ? Partout, c'est-à-dire auprès des communes, des intercommunalités, des syndicats intercommunaux, des syndicats mixtes, établissements publics, ...
- Pour retrouver les offres de service civique :

<https://www.service-civique.gouv.fr/>



LE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE C'EST :

